



CONSEIL — 224^e SESSION

SIXIÈME SÉANCE

(SÉANCE VIRTUELLE, LUNDI 1^{ER} NOVEMBRE 2021, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE À HUIS CLOS

Non disponible

SÉANCE PUBLIQUE

Programme des travaux de la 219^e session de la Commission de navigation aérienne

3. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15252, qui contient le programme des travaux proposé pour la 219^e session de la Commission de navigation aérienne (ANC).
4. Après examen, le Conseil :
 - a) approuve le programme des travaux proposé de la 219^e session de la Commission de navigation aérienne, présenté en Appendice A à la note C-WP/15252 ;
 - b) prend note des points prévus pour ses 220^e et 221^e sessions, présentés respectivement en Appendice B et en Appendice C à la note C-WP/15252 ;
 - c) invite la Commission de navigation aérienne à examiner les priorités de l'Organisation dans le domaine technique de la sécurité et de la navigation aérienne et à lui fournir des avis sur ces priorités, qui figureront dans le plan d'activités de l'OACI 2023-2024-2025.

Nomination du Président de la Commission de navigation aérienne (ANC)

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15251, qui est présentée par le Président du Conseil.
6. Il est rappelé que conformément à la Règle 16, alinéa c), du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7559), le Président a invité les membres de la Commission de navigation aérienne, sous couvert de son mémorandum PRES SS/3226 du 1^{er} octobre 2021, à lui présenter par écrit, avant la fermeture des bureaux le 18 octobre 2021, leurs candidatures au poste de Président de la Commission pour 2022. À la fermeture des bureaux, des candidatures avaient été reçues de MM. Padhraic Kelleher et John Wycliffe Kabbs Twijuke, dont les curriculum vitæ, en anglais seulement, figurent en Appendice à la note C-WP/15251. Les principales qualités requises du futur Président de la Commission sont énoncées dans la note C-WP/14914, approuvée par le Conseil le 22 mai 2019 [cf. C-DEC 217/2, paragraphe 12, alinéas b) et c)]. La liste des présidents de la Commission depuis 1947 figure en appendice à la note C-WP/15251.

7. En application de la Règle 16, alinéa c), et du § 1 de l'Appendice D du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7559), le Conseil accepte de procéder, au scrutin secret, à la nomination du Président de la Commission. À cet égard, le Conseil décide de tenir le premier tour de scrutin dans l'après-midi du mercredi 3 novembre 2021, de 14 h 30 à 15 h 30, dans la salle du Conseil, conformément aux procédures énoncées dans l'Appendice A aux *Lignes directrices concernant les séances virtuelles du Conseil*. Il est noté par ailleurs que de plus amples informations logistiques seront communiquées en temps utile.

8. Il est également entendu que, conformément au § 1 de l'Appendice D du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7559), le Président de la Commission de navigation aérienne est nommé à la majorité des membres du Conseil. À ce propos, il est confirmé que seuls 35 des 36 États membres représentés au Conseil peuvent prendre part au processus électoral, puisqu'un État membre n'est pas habilité à voter en raison d'un retard dans le paiement de ses contributions.

Gouvernance du cadre de confiance pour l'aviation internationale

9. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15276, présentée par la France, qui contient une liste de neuf principes susceptibles d'être examinés dans le contexte des futures délibérations du Conseil sur la gouvernance du cadre de confiance pour l'aviation internationale (IATF). Il est également saisi d'un rapport verbal connexe du Secrétaire général.

10. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations figurant dans la note C-WP/15276 et dans le rapport verbal connexe ;
- b) convient que les principes directeurs énoncés dans l'Appendice à la note C-WP/15276 devraient être pris en considération par le Secrétariat dans ses travaux visant à trouver de nouvelles solutions pour la gouvernance, la gestion et les aspects techniques du cadre de confiance pour l'aviation internationale (IATF), étant entendu que ces solutions seront d'abord soumises à l'examen de la Commission de navigation aérienne, avant d'être étudiées par le Conseil à sa 225^e session.

Rapport de la vingt-quatrième réunion du Comité directeur du Plan AFI (Plan AFI SC/24)

11. Le Conseil examine ce point en s'appuyant sur un rapport verbal et un exposé PowerPoint, tous deux présentés par le Président du Comité directeur du Plan AFI. Ce faisant, le Conseil convient de déroger à la Règle 26, alinéa b) du *Règlement intérieur du Conseil* relative au délai requis pour la communication de rapports verbaux, car le rapport verbal en question a été communiqué moins de trois jours ouvrables avant la séance.

12. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations présentées par le Président du Comité directeur du Plan AFI et se félicite des réalisations de ce plan, malgré les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des activités du programme ;
- b) entérine les décisions et recommandations émanant de la 24^e réunion du Comité directeur du Plan AFI, exposées au paragraphe 5 du rapport verbal ;
- c) note avec satisfaction que le Président du Conseil et le Secrétaire général continuent d'attirer l'attention sur les priorités du Plan AFI et du Plan AFI SECFAL lors de leurs rencontres avec des représentants de haut niveau des États membres.

Mise à jour sur la stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI

13. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15243, qui fait suite au C-DEC 223/5 et présente les mesures prises par le Secrétariat afin d'élaborer une stratégie complète de promotion du multilinguisme à l'OACI. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) à ce sujet.

14. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations figurant dans la note C-WP/15243, en particulier l'intention du Secrétariat de présenter un projet de stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI à l'examen et à l'approbation du Conseil à sa 225^e session ;
- b) demande que les points soulevés au paragraphe 4 du rapport verbal du COG soient pris en compte dans le projet de stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI.

Convocation de la 38^e session du Comité juridique

15. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15280, qui contient une proposition de convocation de la 38^e session du Comité juridique.

16. Après examen, le Conseil :

- a) approuve la convocation de la 38^e session du Comité juridique du 22 au 25 mars 2022 au siège de l'OACI, étant entendu que les États auront la possibilité d'y participer à distance dans le cas où leurs représentants ne pourraient pas se rendre à Montréal pour y assister en personne du fait de la pandémie de COVID-19 et des mesures de restriction qu'elle impose ;
- b) approuve également l'ordre du jour provisoire de la 38^e session, qui figure dans l'Appendice A de la note de travail.
- c) convient d'inviter à la session tous les États non contractants ainsi que les organisations internationales dont la liste figure dans l'Appendice B de la note de travail ;
- d) délègue au Président du Conseil le pouvoir de modifier les dates de la 38^e session du Comité juridique, si besoin, au vu de l'évolution de la situation relative à l'actuelle pandémie de COVID-19.

Rapport sur le langage non sexiste dans le Règlement intérieur des groupes d'experts

17. Le Conseil examine ce point en se fondant sur un rapport verbal du Secrétaire général, ainsi qu'un rapport verbal à ce sujet du Comité de la gouvernance.

18. Après examen, le Conseil :

- a) réaffirme qu'il importe de préserver la dynamique actuelle des travaux visant à atteindre l'égalité des sexes à l'OACI et dans le secteur de l'aviation, tout en rappelant l'engagement du Conseil de montrer la voie sur le sujet, notamment par l'adoption de la « Déclaration sur une meilleure représentation des sexes dans les organes directeurs et techniques de l'OACI » à l'occasion de la Journée internationale des femmes (voir C-DEC 222/7) ;

- b) prend note des informations présentées dans le rapport verbal du Secrétaire général et dans la Déclaration, et exhorte le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Groupe restreint chargé des questions de genre ;
- c) note par ailleurs que le plan de mise en œuvre du Programme OACI pour l'égalité des sexes est en train d'être mis à jour de façon qu'il soit mieux aligné sur les initiatives d'ensemble du cadre du système des Nations Unies, et que le plan de mise en œuvre modifié comprendra, entre autres choses, des dispositions relatives au suivi et à la collecte de données sur la représentation des sexes dans divers organes.

Questions diverses

Sommet du G20

19. Le Conseil se félicite de la Déclaration des chefs d'État et de Gouvernement publiée à l'issue du Sommet du G20, qui vient de se terminer à Rome (Italie), dans laquelle il est fait référence à l'importance de relancer les voyages internationaux de manière sûre et ordonnée et de mettre en œuvre des « normes communes pour permettre la fluidité des déplacements ». Dans ce contexte, il est noté que l'OACI adressera prochainement une lettre aux États membres et publiera un communiqué de presse, afin de mettre en évidence les résultats pertinents de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC) et de souligner la nécessité pour toutes les parties prenantes d'adhérer aux recommandations de la Conférence à cet égard.

Séance d'information informelle sur l'état de l'industrie

20. Le Conseil note que la séance d'information informelle sur « l'état de l'industrie », qui aura lieu le vendredi 12 novembre 2021 à 14 h 30, se tiendra en mode hybride, ce qui représente une première pour l'Organisation. Afin de respecter les protocoles de santé publique et les directives sanitaires, il est décidé de tenir la séance d'information dans la Salle de l'Assemblée, au siège de l'OACI, et de limiter la participation présentielle à un représentant (ou son suppléant) par délégation, ainsi qu'à un participant par entité observatrice. Tous les autres participants sont invités à suivre la séance d'information à distance, conformément à la procédure établie pour les réunions virtuelles du Conseil. Rappelant que sa dernière réunion présentielle remonte au 13 mars 2020, le Conseil se réjouit de la possibilité de reprendre progressivement ses réunions présentielles, et remercie le Secrétariat des efforts continus qu'il déploie à cet égard pour prêter assistance au Conseil, à la Commission de navigation aérienne et aux autres organes permanents.